



Cap-Vert

Un Archipel Préservé, une Âme Créole

DU 6 au 13 novembre 2027



Avantages
L'Avenir,
jusqu'à
200€ pp

Cap-Vert : un Archipel Préservé, une Âme Créole

Au large des côtes africaines, le Cap-Vert vit au rythme lent de la morna. Entre les ruelles colorées de Mindelo et ses musiciens de rue — berceau de la légendaire Cesária Évora — et les sentiers vertigineux de Santo Antão qui plongent vers l'océan, ce voyage est une invitation à ralentir. À rencontrer. À ressentir. Loin des complexes balnéaires, ce circuit vous emmène au cœur de l'archipel, là où le temps s'étire doucement, à la rencontre d'une culture créole vivante et généreuse. L'une des destinations les plus attachantes de l'Atlantique.

Novembre est l'une des meilleures périodes pour découvrir l'archipel : le soleil règne en maître, les températures avoisinent les 26°C et la saison des pluies vient tout juste de s'achever, laissant les vallées de Santo Antão dans une verdure exceptionnelle. Des conditions idéales pour randonner, explorer et flâner.

Les moments forts de notre voyage :

- Immersion culturelle à Mindelo, ville de la musique et de Cesária Évora
- Paysages spectaculaires entre mer, volcans et vallées verdoyantes à Santo Antão
- Rencontres authentiques dans des villages traditionnels
- Découverte de la vie locale
- Randonnées et balades accessibles dans des sites naturels grandioses

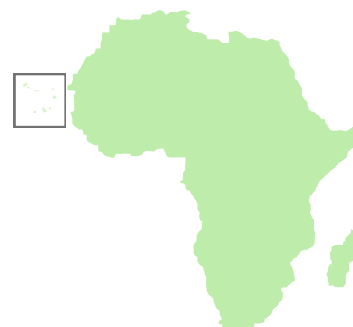
Les + avantages Voyages l'Avenir :

- Accompagnement Les Voyages L'Avenir de Bruxelles à Bruxelles
- Circuit accompagné par un guide local
- Réduction réservation rapide
- Réduction abonné



Votre Itinéraire

- JOUR 1 Bruxelles ✈️ Lisbonne ✈️ São Vicente
- JOUR 2 São Vicente : Mindelo
- JOUR 3 São Vicente - Santo Antão
- JOUR 4 Santo Antão : Ribeira Das Platas - Lagedos
- JOUR 5 Santo Antão : Tarrafal
- JOUR 6 Santo Antão : Vallée de Paul - São Vicente
- JOUR 7 São Vicente : Monte Verde - Baia das Gatas
- JOUR 8 São Vicente ✈️ Lisbonne ✈️ Bruxelles



JOUR 1 | Samedi 6 novembre 2027

Rendez-vous avec votre accompagnateur à l'aéroport de Bruxelles et vol avec escale vers São Vicente avec la compagnie TAP Portugal.

NOV TP 647 Bruxelles - Lisbonne 06:00 - 07:55 *

NOV TP 1557 Lisbonne - São Vicente 09:15 - 12:40

Accueil par notre guide francophone et transfert vers Mindelo par la route panoramique.

Découverte d'un des plus beaux panoramas de l'île, offrant une vue à 360° sur l'océan, Mindelo et les reliefs volcaniques de São Vicente, une introduction idéale aux paysages saisissants du Cap-Vert.

Dîner dans un restaurant local au son de la musique Capverdienne, rendue célèbre par Cesaria Evora.

Nuit à l'hôtel Ouril ★★★★★ (ou similaire).

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*



JOUR 2 | Dimanche 7 novembre 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Journée consacrée à la visite à pied de la ville de **Mindelo**, ville de la culture, de la musique et du Carnaval, reconnue comme **capitale culturelle du Cap-Vert**. La baie de Mindelo fait partie du club des plus belles baies du monde. Découverte de la réplique de la Tour de Belém de Lisbonne. Visite du marché aux poissons, du marché africain et du marché aux fruits.

Déjeuner au centre-ville.

Le centre de la ville, autour de la place Amilcar Cabral et de la rue de Lisboa, a gardé quelques souvenirs de la colonie portugaise.

Visite du Musée CNAD (musée de l'Artisanat et du Design).

Dîner et nuit à l'hôtel.



JOUR 3 | Lundi 8 novembre 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Transfert au Port de São Vicente et traversée en ferry jusqu'à **l'île de Santo Antão** (env. 1h). Cette traversée nous permettra d'en apprendre un peu plus sur la vie quotidienne des habitants des îles de Santo Antão et São Vicente et de nous rendre compte du lien étroit qui existe entre ces deux îles.

Arrivée à Porto Novo. Changement de décor... montagnes imposantes, vallées profondes et verdoyantes nous attendent.

Ascension vers le point de vue de Pico da Cruz avec arrêts photos. Notre guide nous expliquera les différentes plantes endémiques. Arrêt au **parc naturel de Cova, un grand cratère volcanique transformé en champ agricole**.

Balade d'environ 1 heure pour mieux connaître ce magnifique cratère et ses plantations.

Déjeuner cachupa traditionnel au feu de bois.

Découverte de Ponta do Sol, un village de pêcheurs qui était autrefois le principal port de l'île, du temps des Portugais. Arrêt à la **Vallée de Ribeira de Torre connu sous le nom de vallée des bananes**. Une vallée productive et verdoyante, impressionnante par sa beauté et son exotisme.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel Art Resort ★★★ (ou similaire)



JOUR 4 | Mardi 9 novembre 2027

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin direction vers le sud-ouest, dans son style "Far West".

En route vers Alto Mira pour traverser la région de Ribeira das Patas avec ses canyons et ses paysages agricoles. Le temps de faire une découverte de la vie quotidienne de ses habitants.

En arrivant à Alto Mira, une double vue panoramique nous attend sur Ribeira das Patas et sur les cultures en terrasses creusées dans la montagne volcanique.

Poursuite vers **Lagedos, un petit village typique** de l'intérieur rustique niché entre végétation, canyons arides et montagnes déchiquetées.

Déjeuner typiques dans un domaine agricole

Visite d'un **projet communautaire de développement de l'agriculture locale**, afin de réduire l'exode rurale. Petite promenade dans la propriété.

Retour à votre hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.



JOUR 5 | Mercredi 10 novembre 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Aujourd'hui découverte de **Tarrafal, un petit bijou caché...**

Plusieurs arrêts à travers le désert et les paysages colorés sur la nouvelle route... une sensation d'être au bout du monde

Découverte du village niché au pied d'une montagne et faisant face à la mer. Le village est aujourd'hui peuplé de pêcheurs et d'agriculteurs. Pour ceux qui le souhaitent, une descente est possible à pied (env. 1h). L'autre partie du groupe descendra en voiture jusqu'au village.

L'originalité de Tarrafal c'est le street art. Les graffitis artistiques qui décorent les murs des habitations privées et publiques nous laisseront sans voix. Il y a des graffitis partout sur l'île mais à Tarrafal en particulier.

Arrêt baignade à la plage de Tarrafal

Déjeuner à Tarrafal

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.



JOUR 6 | Jeudi 11 novembre 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la **Vallée du Paul**, la plus verdoyante et surprenante par sa variété de plantes endémiques et plantations de canne à sucre, bananes et autres cultures. C'est là qu'est produite la plus grande quantité de "grog", boisson locale.

Cette visite permet de découvrir chaumières et terrasses cultivées, petites maisons typiques... Le développement harmonieux entre ses habitants et la nature est perceptible.

Pour ceux qui sont physiquement aptes, une marche d'environ 2 heures peut être organisée sur les chemins ruraux qui mènent de maison en maison, en interaction avec les habitants.

Les autres participants profitent de l'agréable cœur de la vallée.

Déjeuner en cours de visite.

Arrêt dans **une distillerie de grog** pour connaître toutes les étapes de la fabrication de cette boisson et pour connaître un "trapiche" traditionnel, ainsi que toutes les histoires de son origine. Bien sûr, nous ne pourrions pas quitter cet endroit sans avoir goûté le fameux grog.

Retour à Porto Novo pour prendre le ferry retour vers São Vicente.
Transfert à votre hôtel depuis le port de Mindelo.

Dîner et nuit à l'hôtel à l'hôtel Ouril ★★★★★ (ou similaire).



JOUR 7 | Vendredi 12 novembre 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ à la découverte des paysages sauvages de l'île de São Vicente.

Arrêt à **Monte Verde**, avec vue sur Mindelo et les plages du nord de l'île. Continuation par Salamansa, petit village de pêcheurs et sa plage connue pour la pratique du Kite Surf.

Ensuite, **Baia das Gatas**, avec son immense piscine naturelle ... une mer calme et cristalline. C'est là que tous les ans a lieu un célèbre festival de musique, qui rassemble des gens venant de toutes les îles et de différents pays étrangers. Temps libre pour la baignade.

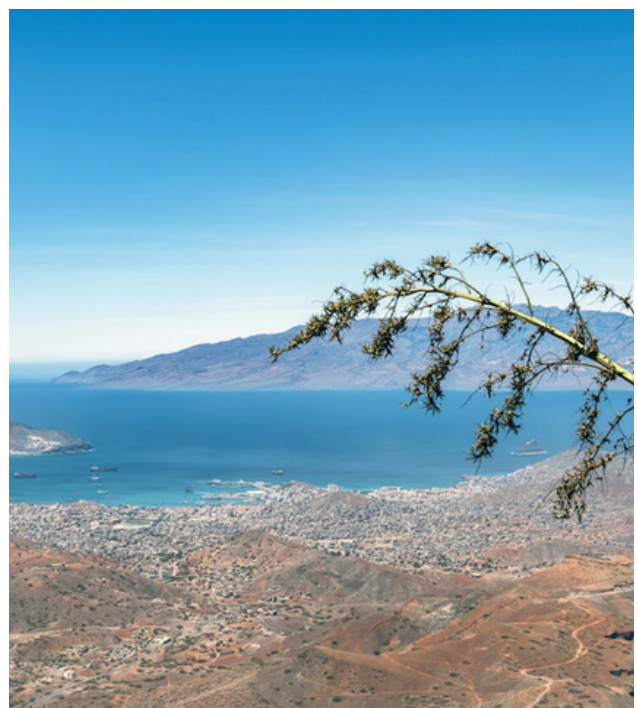
Passage par la belle "**Praia Grande**" avec ses **dunes de sable blanc** provenant du désert du Sahara.

Déjeuner en cours de visites.

Route vers Calhau un village de pêcheurs surplombant les volcans éteints.

Retour à l'hôtel.

Le soir, dîner d'adieu qui nous laissera la nostalgie du Cap-Vert.



JOUR 8 | Samedi 13 novembre 2027

Petit-déjeuner

Temps libre

Transfert à l'aéroport et vols retour vers Bruxelles avec la compagnie TAP Portugal.

25NOV TP 1558 São Vicente - Lisbonne 13:30 - 18:30 *

25NOV TP 646 Lisbonne - Bruxelles 19:55 - 23:50 *

*Horaires sous réserve de modification par la compagnie.



Vos hébergements

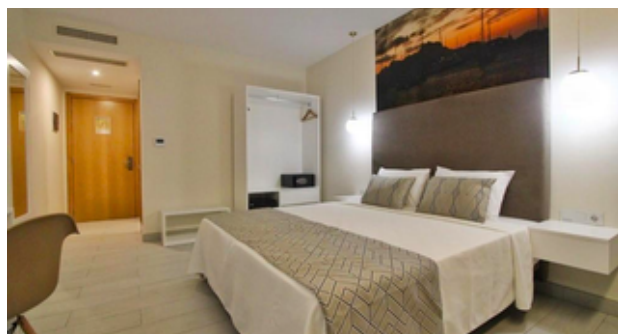
À São Vicente :

Hotel Ouril Mindelo ★★★★★

2 nuits du 6 au 8 novembre 2027

2 nuits du 11 au 13 novembre 2027

Idéalement situé au cœur de Mindelo, à quelques pas du Centre culturel et à 1 km du Porto Grande, l'Hôtel Ouril est un 4 étoiles qui allie confort et authenticité. Ses chambres climatisées avec balcon offrent une belle vue sur la mer, équipées d'une TV satellite, minibar et salle de bain avec douche à l'italienne. Vous profiterez d'une piscine rafraîchissante, d'un bar lounge et du restaurant Americos pour les repas du midi et du soir. Le petit-déjeuner continental est servi chaque matin. L'aéroport Cesária Évora est à environ 5 km.



À Santo Antão :

Hotel Santoantão Art Resort ★★★

3 nuits du 8 au 11 novembre 2027

Niché face à la plage volcanique de Porto Novo, le Santantao Art Resort est un havre de confort et l'adresse de référence de l'île de Santo Antão. Reconnaissable à sa façade rose fuchsia, l'établissement affiche une décoration soignée signée par des artistes et artisans cap-verdiens. Ses 73 chambres climatisées disposent toutes d'un balcon avec vue sur l'océan et São Vicente, d'une TV satellite, minibar et salle de bains complète. Les voyageurs profiteront d'une piscine extérieure, d'un court de tennis, d'un bar lounge et du restaurant Topo da Coroa ouvert pour les trois repas. Point de départ idéal pour les randonnées spectaculaires de l'île.



Prix & Conditions

Cap-Vert : un Archipel Préservé, une Âme Créole

Du 6 au 13 novembre 2027

Prix par personne :

Sur base de min. 15 participants

Chambre double : 2870€ pp

Chambre single : 3160€ pp

Réduction abonné : -50€ pp

Réservation jusqu'au 31 janvier 2027 : -150€ pp

Inclus : Les vols en classe économique (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Les taxes aériennes (115 € au 12 juin 2026) | Hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires | La pension complète (du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du 8ème jour) | Les transferts et transports comme décrit dans le programme | Les visites et excursions mentionnées | Guide local francophone | Les taxes locales | Accompagnement l'Avenir de Bruxelles à Bruxelles | Fonds de Garantie

Non inclus : Les boissons et consommations personnelles | Le port des bagages aux aéroports et aux hôtels | Les visites non mentionnées | Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les assurances voyage | tout service non mentionné dans la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 25% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 59 et 45 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Moins de 45 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités :

Pour les ressortissants belges : **Passeport** d'une validité minimale de 6 mois au moment de la date d'arrivée.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Santé :

Pas de vaccin obligatoire. La vaccination contre la polio (rappel) et hépatite A sont recommandés. Il est aussi conseillé d'être en ordre de vaccination (tétanos, poliomyélite, rougeole).

Pour plus d'information : <https://www.wanda.be/fr/landen/cap-vert>

Informations & Réservation

L'Agence LES VOYAGES

(agence du pôle voyages du groupe IPM)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

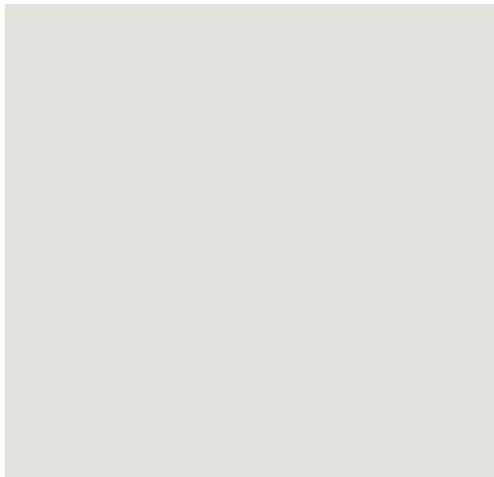
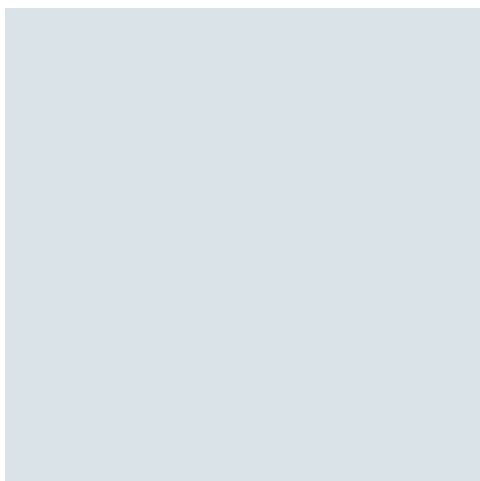
Tel : +32 2 639 46 56

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

Cap-Vert : un Archipel Préservé, une Âme Créole

Du 6 au 13 novembre 2027

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
 Rue : N° :
 Code Postal : Localité :
 Tél.: GSM :
 e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage "Cap-Vert : un Archipel Préservé, une Âme Créole" du 6 au 13 novembre 2027.

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

*tels qu'indiqués sur les documents d'identité

Cabine : ☐ Chambre double : 2870€ pp ☐ Chambre twin (2 lits simple) : 2870€ pp
☐ Chambre single : 3160€ pp
☐ Je suis abonné à l'Avenir au nom de..... et bénéficie de 50€ de réduction
☐ Réservation jusqu'au 31/01/2027 : -150€ par personne

Assurance : ☐ Assurance annulation (4% du montant du voyage)
☐ Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
☐ Pas d'assurance souhaitée

☐ Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

☐ Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51 7370 7488 5962**, avec la mention **"EDA CAPVERT 11-2027"** et le solde pour le 25 septembre 2027 au plus tard.

☐ Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

☐ J'autorise L'Agence LES VOYAGES à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

L'Agence LES VOYAGES (agence du pôle voyages du groupe IPM)

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur) | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | +32 2 639 46 56 | contact@lesvoyages.be
 TVA 431.861.222 | Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1.CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2

Assurance Voyage

Document d'informations sur le produit d'assurance

Compagnies : **Mutuaide Assistance**, Agrément N° 4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français
Produit : **INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800**

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- Encas des sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.